

DEPARTEMENT
DE LA SOMMEPÔLE MÉTROPOLITAIN
DU GRAND AMIÉNOISSéance du 1^{er} juillet 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
51	30

Objet de la délibération
FINANCES : Convention avec l'Etat au titre du FNADT pour Territoires d'Industrie
Référence
7_20250701_1.4.3

Date de la convocation
24/06/2025

Date de mise en ligne sur le site http://grandamiinois.fr
02/07/2025

L'année deux mille vingt-cinq, le 1^{er} juillet à 11 heures, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'Amiens et en visioconférence, sous la présidence de M. Pascal RIFFLART, Président.

Etaient présents : Brigitte FOURÉ, Paul-Eric DECLE, Pascal RIFFLART, Hubert DE JENLIS, Margaux DELÉTRÉ, Franck DARRAGON, Alain GEST, Florence RODINGER, Jean-Claude RENAUX, Patrick DESSEAUX, Pascal OURDOUILLÉ, Bernard BOCQUILLON, Hubert CAPELLE, Bénédicte THIEBAUT, Philippe FRANCOIS, Patrick GAILLARD, Annick LEMAIRE, Jean-Jacques STOTER, Isabelle DE WAZIERS, Pascal BOHIN, Jean-Michel MAGNIER, Francis PETIT, Bernard THUILLIER, Didier DINOUARD, Brigitte LEROY, Stéphane CHEVIN.

Excusés ayant donné procuration :

Pierre SAVREUX a donné pouvoir à Paul-Eric DECLE
Annie VERRIER a donné pouvoir à Margaux DELÉTRÉ
Alain MOLLIENS a donné pouvoir à Pascal RIFFLART
Alain BABAUT a donné pouvoir à Stéphane CHEVIN

Excusés, absents : Benoît MERCUZOT, Marc FOUCAULT, Anne PINON, Michel DESPERELLE, Georges DUFOUR, Maryse VANDEPITTE, Alain DOVERGNE, Alain SURHOMME, Catherine QUIGNON, Delphine DELANNOY, Joël SUIN, Jean-Philippe DELFOSSE, Anna-Maria LEMAIRE, Virginie CARON-DECROIX, Michel WATELAIN, Claude CLIQUET, Alain DESFOSES, Xavier LENGLET, Albert NOBLESSE, François DURIEUX, Christelle HIVER.

A été nommé secrétaire de séance : Hubert CAPELLE

Dans le cadre du renouvellement de la labellisation Territoires d'industrie pour les territoires de la Communauté d'Agglomération d'Amiens métropole et de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, l'Etat apporte un soutien à l'ingénierie territoriale par l'octroi d'un cofinancement au poste de chef de projet au titre du Fonds national d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Comme pour la convention 2021-2024, le Pôle métropolitain est sollicité pour s'engager, pour le compte de la Communauté d'Agglomération Amiens métropole et la Communautés de communes du Pays du Coquelicot, à mettre en place l'ingénierie nécessaire à la conception et à la mise en œuvre du programme Territoires d'industrie en particulier par le recrutement en son sein d'un chef de projet chargé d'assurer la coordination de la définition, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du programme.

Le montant de l'aide financière est évalué à 30 000 €/an à compter de la date du recrutement du chef de projet (convention de financement en cours de rédaction par les services de l'Etat) renouvelable chaque année.

Il y a donc nécessité que le Comité syndical délibère pour autoriser le Président du Pôle métropole à passer une convention avec les services de l'Etat « SGAR » pour bénéficier du soutien à l'ingénierie territoriale FNADT dans le cadre du recrutement d'un chef de projet TI.

Une convention entre les territoires Pays du Coquelicots et Amiens Métropole actera le reversement au Pôle du complément salarial et des frais occasionnés.

Le Comité syndical,
Entendu l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

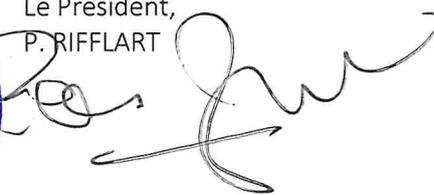
- Autorise le Président à solliciter les financements FNADT à hauteur de 30 000€ par an auprès des services de l'Etat dans le cadre du soutien à l'ingénierie territoriale au poste de chef de projet Territoires d'Industrie.
- Autorise le Président à signer la convention avec les services de l'Etat.
- Inscrit les recettes aux BP 2025 et suivants.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2025
Et ont signé les membres présents ;
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Le Président,
P. RIFFLART



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Pole Metropolitain du Grand Amienois
Utilisateur : PASTELL polemetropolitaingrandamienois.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	7_20250701_143
Objet :	Finances : Convention avec l'Etat au titre du FNADT pour Territoires d'Industrie
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4.3 - autres
Identifiant unique :	080-200082063-20250701-7_20250701_143-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-200082063-20250701-7_20250701_143-DE-1-1_0.xml	text/xml	955 o
Document principal (Délibération) Nom original : D__lib7_Convention au titre du FNADT Territoires d_industrie.pdf Nom métier : 99_DE-080-200082063-20250701-7_20250701_143-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	1 juillet 2025 à 17h07min58s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	1 juillet 2025 à 17h08min02s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur France
En attente de transmission	1 juillet 2025 à 17h08min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2025 à 17h08min05s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2025 à 17h08min11s	Reçu par le MI le 2025-07-01